Commission Nationale de Formation Permanente du CNRS 15 avril 2015

Compte rendu rédigé par Patrice Lecomte

Ouverture de la réunion à 14h10. Après un tour de table, les représentants du personnel SNTRS CGT font une déclaration dénonçant la non prise en charge des frais de mission des suppléants conformément à ce qui a pu se faire dans les différentes instances nationales ou régionales.

Les représentants du personnel (RP) demandent la mise à jour du site de la DRH sur la partie CNFP car les derniers comptes rendus datent de 2013. Pour une meilleure lisibilité des nouveaux représentants, mais aussi pour que les agents puissent se tenir au courant des réunions de la CNFP.

1. Présentation du pré bilan 2014 de la formation (budget et actions de formation)

Nous pouvons constater que le budget reste stable à 9M€ depuis 2011. La répartition se fait de la manière suivante :

- 65% Pour les Actions Régionales
- 23% Pour les Actions Nationales
- 12% Pour les Ecoles Thématiques

Les répartitions sont fongibles permettant ainsi d'équilibrer si besoin. Les budgets sont mutualisés au sein des DR, ce qui permet des réajustements financiers en cours d'année.

Les RP font remarquer que certains agents ont dû renoncer à des formations faute de financement pour payer les frais de mission. L'administration indique qu'au court de l'année, il y a eu des rééquilibrages des budgets pour certaines DR. Les RP insistent sur ce point qui dissocie la prise en charge des frais de mission par les délégations régionales sur des actions de formation nationales ou écoles thématiques car cela pose des problèmes. Si l'on peut constater que pour 2014 ceci a été régulé il faut être vigilent et prudent sur le budget réservé afin que les agents ne soient pas pénalisés, surtout en fin d'année. On ne peut pas compter uniquement sur l'abandon de certaines actions pour compenser les frais de mission entraînés par la participation aux formations réalisées.

Les dotations faites aux DR le sont suivant différents critères tels que l'analyse du bilan formation de l'année passée, l'effectif, suivant les thématiques qui peuvent être plus ou moins onéreuses,

L'administration évoque la mise en place des formations mutualisées sur la nouvelle délégation de Villejuif. Concernant les 6 délégations d'Île de France, six actions de formations mutualisées ont été mises en place et sont en phase de test.

Cette mutualisation permettrait, d'après l'administration, d'avoir une offre de formation plus importante. Pour exemple, la formation habilitation électrique, chaque année environ une douzaine de formations sont proposées pour l'ensemble de l'IDF, au lieu d'une ou deux par an et par DR.

Cette mutualisation à par ailleurs pour avantage de ne faire qu'un appel d'offre au lieu de 6 pour la même formation.

Le CNRS a travaillé avec l'UGAP (centrale d'achat de la fonction publique) afin de profiter des marchés nationaux de formation, dans le but d'avoir des coûts de formation plus faibles. Chaque établissement devra passer une convention avec l'UGAP.

Les Ecoles Thématiques sont en partie gérées par les délégations régionales, à part quelques exceptions.

- Support et mutualisation des actions de formation
- Indicateur de la formation
- Plan d'orientation de la formation (POF) 2015

Différentes actions à mener :

- Renforcer
- Soutenir

Bilan formation 2014

Nous pouvons constater une baisse des agents formés, pour l'administration cela serait dû à l'augmentation des coûts de formation mais aussi à la diminution des effectifs du CNRS. Soit une perte entre 2013 et 2014 de -244 agents CNRS, -1027 agents non CNRS.

Les RP émettent le souhait d'obtenir le nombre d'agents CNRS formés par les partenaires des UMR (autres EPST et Universités). Les RP s'interrogent sur les relations et « conventions » passées avec les partenaires de l'ESR ceci étant inégal d'une délégation à l'autre. Il serait important pour soutenir l'activité et l'esprit d'équipe dans les UMR par exemple de pouvoir prendre en compte les demandes de formation quelle que soit la tutelle de rattachement des agents, et ceci passe par des relations formalisées entre les directions de chaque établissement.

Il est fait constat que la catégorie C (ATP) a un faible taux de participation 39% pour 52 % chez les T. Différentes hypothèses sont avancées pour expliquer ces chiffres :

- Les agents s'autocensurent,
- Difficulté à obtenir l'autorisation de la hiérarchie
- Problèmes de disponibilité
- Propositions de formations inadéquates, etc..

En attendant la rédaction du décret d'application sur le CPF pour la fonction publique, le DIF reste toujours d'actualité.

2. Budget et Actions de Formation 2015

Le budget 2015 reste constant par rapport à 2014 soit 9M€.

5 873 000 € 65% Actions Régionales
992 153 € 11% Ecoles Thématiques
2 134 847 € 24% Actions Nationales

Les RP posent la question concernant les critères de répartition des 65 % des actions régionales selon les Délégations. L'administration ne souhaite pas répondre, expliquant que chaque Délégation a sa propre spécificité et que les besoins sont différents.

Présentation du groupe de travail sur les Ecoles Thématiques (ET)

Plusieurs items ont été traités :

- Converger vers une définition de ce qu'est une ET
- Définir la démarche réelle pédagogique
- Revoir la forme et le contenu des formulaires
- S'entendre sur les financements

Une nouvelle version du guide des ET ainsi que 3 fiches synthétiques destinées aux différents acteurs sont disponibles (en phase de test actuellement)

Un certain nombre de soutiens ne mettraient pas le CNRS en avant.

Un groupe de travail se réunira en mai pour mener un projet de création d'un formulaire de dépôt des bilans des ET, dans le but d'en améliorer la qualité et la pertinence (uniformisation et automatisation de l'analyse).

3. Information sur la campagne d'apprentissage 2015

La prochaine CNFP sur les apprentis aura lieu à Meudon le 20 mai de 10h à 17h.

Suite à la volonté du gouvernement d'augmenter le nombre d'apprentis dans la fonction publique à savoir 4000 en 2015 puis 10 000 en 2016, le CNRS va augmenter de fait ses possibilités d'accueil.

A ce jour il y a environ 120 dossiers à étudier, ils seront classés suivant les critères validés lors de la dernière CNFP apprentis.

Le CNRS pense avoir une idée du budget pour la prochaine CNFP, mais n'a pour l'instant aucune information précise sur la masse salariale qui sera dégagée. L'administration maintient donc la réunion du 20 mai malgré la non confirmation du budget alloué pour la campagne d'apprentissage. Elle propose d'établir un classement des dossiers suivant les critères choisis par la CNFP.

Questions diverses:

Un rappel est fait sur la lettre de cadrage pour le PFU : le COFO (Correspondant Formation) doit faire partie de l'unité (art 8-3)